

Compte rendu de séance

Séance du 30 Janvier 2018

L' an 2018 et le 30 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de VAN WYNENDAELE Pierre Maire.

Présents : M. VAN WYNENDAELE Pierre, Maire, Mme LEMIRE Marie-Paule, MM. AMANT Steeve, BAUDRY Denis, BERIOT Michel, DECHAMPS Jean-Michel, DUFAU Johnny, LEROY Xavier.

Absents : Jérôme Charpentier, Agnès Saint-Paul, Benjamin Martini, Frédéric Bourguignon, David Devouge, Claire Soupez.

Procurations : Claire Soupez donne procuration à Denis Baudry
Frédéric Bourguignon donne procuration à Jean-Michel Dechamps

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8.

Date de la convocation : 22/01/2018

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE AVESNES SUR HELPES
le : 31/01/2018

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Steeve Amant.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Assurance du personnel Communal - 001-2018
Chenil intercommunal - 002-2018
Renouvellement de contrats pour l'école - 003-2018

Assurance du personnel Communal

réf : 001-2018

Monsieur le Maire informe de la nécessité de renouveler le contrat d'assurance statutaire avec la CNP pour 2018:

Le conseil municipal décide :

- d'adhérer a compter du 01/01/2018 au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 59
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG59
- d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion proposée par le CDG 59

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Chenil intercommunal

réf : 002-2018

M. le Maire donne lecture aux conseillers de la convention avec l' AMVS concernant le chenil intercommunal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention.

Renouvellement de contrats pour l'école

réf : 003-2018

Steeve Amant indique que Mme Houriez ne donnera pas suite à la prolongation de contrat qui lui avait été faite par la mairie, elle part sur une autre opportunité en crèche.

Steeve Amant ajoute que Mme Houriez a pu obtenir ce poste grâce à l'obtention du Cap petite enfance, formation qui avait été financé par le conseil municipal actuel.

Steeve Amant précise que le départ de Mme Houriez est comblé par Mme Batteau recrutée en décembre suite aux démarches entreprises auprès du sous-préfet.

Steeve Amant demande donc au conseil municipal de prolonger les contrats de MM. Janot et Bras-de-Fer du 01/03/18 au 07/07/18.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la prolongation des deux contrats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.

En mairie, le 01/02/2018
Le Maire
Pierre VAN WYNENDAELE

